

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centims par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES. 1603. RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

LE SERMON QUI SUIT EST EXTRAIT DE

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL

DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS

INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME

A NOTRE ÉPOQUE

D'APRÈS N. S. P. LE PAPE, NN. SS. LES ÉVÊQUES, LES MISSIONNAIRES, DES RELIGIEUX DE DIFFÉRENTS ORDRES, LES PRÉDICATEURS DE STATIONS, LES CURÉS, CHAPELAINS ET AUMONIERES

Par M. LELANDAIS

CURÉ-BOYEN DE PERCY

AUTEUR DU CHOIX DE LA PREDICATION CONTEMPORAINE

5 forts vol. in-8.....Prix franco : \$7.50

LE PURGATOIRE

PAR

M. HAREL,

ANCIEN SUPÉRIEUR DES MISSIONS DU DIOCÈSE DE COUTANCES, CHANOINE TITULAIRE.

I. L'Existence du Purgatoire. — II. Les Souffrances du Purgatoire ; — III. Les Victimes du Purgatoire.

Memor esto iudicii mei ; sic enim erit et tunc ; mihi heri et tibi hodie.

Souvenez-vous du jugement de Dieu à mon égard ; car le vôtre viendra de même ; hier pour moi et aujourd'hui pour toi.

(ÉCCL. XXXIII, 23.)

D'où vient, mes Frères, cet avertissement ? Qui le fait entendre et à qui s'adresse-t-il ?

L'appareil lugubre des cérémonies de ce jour nous l'indique, la religion nous l'apprend et un sentiment intérieur dont nous ne sommes pas maîtres répond aux enseignements de notre foi. Oui, il est, après et au delà de cette vie, un temps et un lieu d'expiation où, selon le langage de la foi, des âmes encore redevables à la justice de Dieu, pour des fautes non suffisamment expiées, achèvent d'acquitter leur dette, par la privation de la vue de Dieu et le supplice même du feu. Eh bien ! mes Frères, c'est de ce lieu de souffrances, c'est de la bouche de ces infortunés captifs qu'il est sorti ce sage et charitable avertissement ; c'est à chacun de nous qu'il est adressé en ce moment : " Souviens-toi de mon jugement ; le tien arrivera de même : c'était hier pour moi, c'est aujourd'hui pour toi "

Memor esto..... J'entends ces âmes affligées, empruntant les paroles de Job dans son extrême douleur, nous crier comme lui : " Ayez pitié de nous ! ayez pitié de nous, vous du moins qui êtes nos amis, parce que la main du Seigneur nous a touchés ! " Pourrions-nous, mes Frères, nous montrer insensibles à ces plaintifs accents ? Ah ! mes Frères, quel triste devoir m'impose la solen-

nité de ce jour ! Quelle désolante vérité dois-je développer à vos esprits ! Quels funèbres tableaux à livrer à vos yeux ? Quels déchirants souvenirs à rappeler à vos cœurs ! L'existence du Purgatoire, les souffrances du Purgatoire, les victimes du Purgatoire !

Mon Dieu ! aujourd'hui plus que jamais j'implore votre divin secours ; faites que mes paroles puissent éclairer et toucher en même temps : c'est la grâce que je sollicite en faveur des âmes du Purgatoire, au nom de Marie : O Maria !

I

Il existe un purgatoire : la raison, éclairée par la foi, le découvre ; les saintes Écritures le prouvent ; enfin, l'autorité de l'Église et la tradition des siècles le démontrent.

Je dis d'abord que la raison, éclairée par la foi, le découvre. En effet, mes Frères, instruits à l'école de cette divine religion, de la perfection de sa morale, de la sublimité de ses dogmes, connaissant l'Évangile, en un mot, que savons-nous de la Divinité, par rapport au sujet qui nous occupe en ce jour, et comment devons-nous raisonner à cet égard ? Nous savons que Dieu est infiniment saint, infiniment juste ; qu'il sonde les cœurs et les reins ; qu'il voit des taches jusque dans le soleil ; qu'il jugera les justes elles-mêmes ; qu'il n'admettra rien de souillé dans sa gloire : pas la moindre tache, pas la moindre imperfection, qu'elles n'aient été purifiées, effacées : nihil coinquinatum. Voilà, d'un côté, les idées que la raison et la religion nous donnent de la Divinité. D'un autre côté, nous nous rappelons avec bonheur les bontés infinies de Dieu ; nous croirions lui faire injure si nous mettions des bornes à ses miséricordes ; nous sommes con-

vaincus qu'il est trop équitable et trop bon pour perdre le juste avec l'impie, pour confondre les fautes légères avec les grands crimes, et les vrais pénitents avec les pécheurs obstinés. Cela posé, mes Frères, quels jugements porterons-nous sur cette multitude d'hommes que nous voyons, chaque jour, disparaître à nos yeux, quitter la région des vivants pour habiter celle des morts, passer du temps dans l'éternité ? Les placerons-nous dans le Ciel ? Mais nous avons été mille fois moins, peut-être causes ou complices, de leurs fautes ! Que d'omissions, que de négligences et d'imperfections dans leurs devoirs de piété ? Que d'impatiences et de murmures ! Que de légères médisances, que de petits mensonges ! Or, mes Frères, dans le Ciel, répétons-le, pas la moindre souillure, pas la moindre imperfection ne peuvent être admises. Ces chrétiens, cependant, la mort les a moissonnés tout à coup, peut-être sans leur donner le temps d'expiation : ou, si nous les avons vus terminer leurs jours après une longue maladie, cette maladie même n'a-t-elle pas été pour plusieurs une nouvelle occasion de péché ? Leur patience ne s'est pas soutenue jusqu'à la fin, leur détachement n'a pas été assez généreux, leur soumission à la divine Providence assez parfaite. D'ailleurs, que de fautes publiques ne pourrait-on pas reprocher à un grand nombre, et que de péchés secrets, inconnus des hommes, plusieurs ne se reprochent-ils pas à eux-mêmes ? — Mais ils en ont fait l'aveu au tribunal de la pénitence, diriez-vous, ils ont reçu les sacrements ! — Je le veux bien, mes Frères, mais ont-ils, pour cela, acquitté toutes leurs dettes à l'égard de la justice divine ? Oh ! mes Frères, la pénitence du roi David fut sans doute bien parfaite : or, quoique le Seigneur lui pardonnât son crime, il lui resta encore de grands châtiments à subir sur la terre pour l'expiation entière. Il serait donc bien téméraire de placer dans le Ciel, immédiatement après la mort, les coupables dont nous avons parlé. — Et quel sera leur partage ?..... L'Enfer ?... — Mais cette supposition répugne à la justice et à la miséricorde infinies de notre Dieu ! Si nous avons connu leurs fautes, nous avons aussi été témoins de leur humilité et de leur douleur ; et il est écrit : Seigneur, vous ne rejetez point un cœur contrit et humilié : Cor contritum et humilium non despicies. Ah ! mes Frères, écoutez notre sensibilité et ne révoltons pas le sentiment intime de nos cœurs : disons qu'il est bien plus raisonnable et plus conforme à l'équité, pour accorder la tendresse de l'amour d'un Dieu avec la rigueur de sa justice, d'admettre entre le Ciel et l'Enfer un lieu intermédiaire où ceux qui sont morts dans l'amour de Dieu, sans avoir entièrement satisfait à sa justice, expient pendant quelque temps, par une juste pénitence, les fautes dont ils se sont rendus coupables. Eh bien ! mes Frères, ce lieu d'expiation c'est le Purgatoire.

A cet argument de raison, convaincant pour tout esprit droit, ajoutons l'autorité de la sainte Écriture et la tradition constante de l'Église. Ce n'est pas, mes Frères, la révélation positive et directe d'un Purgatoire que nous prétendons vous montrer dans les saintes Écritures, mais l'obligation de prier pour les morts, de venir à leur secours ; de cette obligation il sera facile d'en conclure l'existence d'un Purgatoire. En effet, mes Frères, si toute âme, au sortir de cette vie, devait être placée au séjour de la gloire ou reléguée sans miséricorde dans les ténèbres extérieures, il deviendrait inutile d'adresser à Dieu des prières pour les morts ; leur sort serait irrévocablement fixé : une gloire éternelle ou un supplice sans fin, tel serait leur partage. D'où je conclus que si l'Esprit-Saint nous fait, dans l'Écriture, une obligation de prier pour les morts, c'est qu'il veut que nous reconnaissions entre l'état des saints dans le ciel et celui des réprouvés dans l'enfer un troisième état où les âmes souffrent et ont besoin de secours de nos prières pour être délivrées de leurs souffrances.

Or, mes Frères, ouvrons l'Ancien Testament. Nous lisons, au livre des Machabées, que le célèbre Judas, leur chef, ordonna des prières et des sacrifices pour ceux qui avaient succombé en défendant la loi de leurs pères ; et dès ce temps, on ne doutait nullement que ce ne fût une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin de les délivrer de leurs péchés : Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis orare, ut a peccatis

voluntur. Avant les Machabées, déjà le sage Tobie avait recommandé à son fils de porter son offrande sur le tombeau du just, et tout le monde sait que ce fut sa piété envers les morts qui augmenta ses mérites et le rendit si agréable aux yeux du Seigneur.

Si nous consultons ensuite le Nouveau Testament, nous y trouverons ce baptême, cette expiation pour les morts dont parle saint Paul ; mais voulons-nous un passage plus précis encore ? Écoutons le même apôtre : " Dieu discerne ", dit-il, " les mérites de chaque homme. Celui dont les actions seront parfaitement pures, dont tout l'édifice reposera sur la pierre ferme, recevra aussi-mêmes, que de légères médisances ; celui, au contraire, dont les œuvres auront, aux yeux de Dieu, quelque chose de fragile et d'imparfait comme la paille et l'argile, sera sauvé néanmoins, mais il le sera comme par le feu : Si cujus opus arserit, detrimentum patietur : ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem "

Écoutez maintenant la voix de la tradition et celle de l'Église : l'Église, fidèle conservateur du dépôt de la foi ; l'Église, sûre interprète de la volonté de Dieu ; l'Église, tribunal infaillible du Très-Haut, parce que l'Esprit-Saint l'inspire et le dirige ! Or, que voyons-nous dans cette Église sainte par rapport au sujet que nous traitons ? Nous y voyons que de tout temps, dès son origine même, on a offert le saint sacrifice de nos autels, aussi bien pour les morts que pour les vivants. " Nous faisons ", dit Tertullien, " des oblations pour les défunts : Oblationes pro defunctis facimus ; et si vous en demandez la raison, nous nous contenterons d'alléguer la tradition et la coutume ainsi que la foi : Traditio tibi praevidetur auctrix, confirmatrix consuetudo, fides serratrix. " Paroles, remarque un célèbre orateur chrétien, qui prouvent que des l'origine du christianisme la prière pour les morts était regardée comme une tradition divine et un dépôt de la foi : Fides serratrix. Si le temps nous permettait de citer les exemples et les témoignages des Pères de l'Église, nous verrions saint Augustin se faire un devoir de piété filiale et de religion de prier pour l'âme de sa vertueuse mère que l'Église a proclamée l'une de ses saintes ; nous verrions saint Cyprien, saint Athanase, saint Basile, saint Chrysostome recommander avec instance la prière pour les morts et offrir eux-mêmes le saint sacrifice pour les défunts.

Mais nous ne doutons point de l'existence du Purgatoire ; arrêtons-nous donc et voyons quelles sont les souffrances de ce lieu d'expiation et quelles en sont les victimes.

II

Ici, mes Frères, laissons le froid raisonnement et contentons-nous du simple exposé de la croyance catholique. Les peines du Purgatoire, nous dit-elle, ne diffèrent de celles de l'enfer que par la durée : ces dernières ne doivent jamais finir ; les souffrances du Purgatoire, au contraire, doivent avoir un terme plus ou moins éloigné, selon le nombre et la grandeur des fautes de chaque captif, comme aussi selon le secours plus ou moins abondant qu'il reçoit de ses prières et de nos bonnes œuvres. Le Purgatoire, comme l'enfer, impose à ses malheureuses victimes deux affreux tourments : l'éloignement de Dieu et le supplice des flammes. Le saint concile de Florence n'a pas craint d'affirmer que les âmes du Purgatoire souffrent le plus insupportable de tous les maux, puisqu'elles souffrent la privation de Dieu ; et ce tourment seul ferait du Purgatoire un enfer, si l'espoir ne soutenait ces pauvres âmes. Ce n'est pas aux habitants de la terre qu'il est donné de comprendre toute la grandeur de ce premier tourment. Appesantis par ce corps de boue, trompés par nos sens, nous avons peine à croire que ce qui ne les affecte pas ou agréablement ou péniblement puisse contribuer à notre bonheur ou à notre infortune. L'absence de Dieu, d'ailleurs, ici-bas, est pour la plupart une privation peu sensible. On éprouve, en général, peu de peine d'être éloigné d'un objet pour lequel on n'a qu'un faible amour. Mais les âmes du Purgatoire n'en sont pas là, mes Frères. Depuis qu'elles ont quitté cette vie, tout est changé pour elles. Dégagées de l'enveloppe matérielle et grossière du corps, elles sont inaccessibles à l'influence et à l'illusion des sens. Chez elles il n'y a plus qu'esprit et cœur, et elles ne peuvent plus être heureuses ou malheureuses